

NOTE DE DISCUSSION

LE DROIT À LA CULTURE 10 ANS APRÈS LE RAPPORT GÉNÉRAL SUR LA PAUVRETÉ

Kunst en Democratie
Culture et Démocratie

Document rédigé à la demande du
Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

AVRIL 2005



CENTRE POUR L'
ÉGALITÉ
DES CHANCES
ET LA LUTTE CONTRE
LE RACISME

Service de lutte
contre la pauvreté
la précarité et
l'exclusion sociale



.be

En collaboration avec les Communautés et Régions

Le Rapport général sur la Pauvreté (RGP) : le droit à la participation, à la contribution et à la construction de la culture

Le Rapport général sur la pauvreté (RGP) est « particulier ». Premièrement en raison du concept même : pour la première fois, des personnes vivant dans la pauvreté ont été fortement impliquées dans le projet. Deuxièmement en raison de la grande attention portée à la culture et à la participation à la vie culturelle.

La participation à la vie culturelle peut sembler être le dernier des soucis des personnes pauvres, une dimension supplémentaire lorsque les autres besoins fondamentaux sont satisfaits. Pourtant, les personnes qui vivent dans la pauvreté le ressentent différemment. Pour elles, l'exclusion culturelle est plus pesante que l'exclusion économique. Elle les touche au plus profond de leur être alors que l'exclusion économique ne concerne que les aspects externes de l'existence¹. La participation culturelle est bel et bien justifiée et nécessaire pour les personnes vivant dans la pauvreté. Elle peut aider à replacer la vie quotidienne dans une autre perspective. La participation culturelle aide à faire connaître de manière plus positive au monde extérieur, les conditions de vie des personnes pauvres.

Le titre 'Droit à la participation, à la contribution et à la construction de la culture' qui a été choisi préconise une participation active dans le vaste domaine culturel².

Quelques points de départ du Rapport général sur la Pauvreté :

- La culture est le domaine de l'existence dans lequel les êtres humains expriment leurs valeurs et leurs pensées, leurs visions et leurs idées et communiquent entre eux. Seule la culture permet de participer à la construction d'une société. Au sein de ce vaste champ culturel, il y a certains domaines dans lesquels l'accent est plus particulièrement mis sur l'expression et la mise en forme du patrimoine culturel. C'est ce que nous appelons la culture au sens strict du terme. Ce domaine comprend aussi les arts et l'expression artistique³. L'équivalence des cultures est soulignée.
- La culture est un droit fondamental. L'article 23 de la Constitution belge stipule que toute personne a droit à l'épanouissement culturel et social.
- Le RGP part du droit fondamental à la prise de parole. La participation culturelle donne le droit à la parole. Elle permet à l'être humain de s'interroger sur lui-même et sur le monde qui l'entoure pour entrer en relation avec la société environnante.
- La citoyenneté est une donnée multidisciplinaire directement liée à la culture. La culture est cet ensemble d'éléments qui concrétise la relation avec le monde et relie tous les aspects de la vie. Elle est un moteur pour la démocratie.

¹ *Rapport général sur la pauvreté*, ATD Quart Monde Belgique et l'Union des Villes et Communes belges (section CPAS), Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, pp. 287-288.

² RGP, pp. 288-289.

³ RGP, p. 290.

Le Rapport Général sur la Pauvreté, 10 ans plus tard

En dépit des différentes mesures et initiatives prises, les constatations et les recommandations du RGP restent d'actualité dans une large mesure. Dix ans après le RGP, beaucoup de gens ont ouvert les yeux. Mais – et cela ressort de plusieurs études – le constat principal reste d'actualité : pour de nombreuses personnes pauvres, le droit à l'épanouissement culturel et social n'est pas encore acquis.

1. Les concepts

- Dix ans après le RGP, beaucoup d'idées et de concepts demeurent inchangés. Le concept de 'culture' demeure une notion à comprendre au sens large – comme dans le RGP d'ailleurs. La culture concerne une part importante de notre vie. Elle a changé du tout au tout : la distinction entre 'haute culture' et 'sous-culture' disparaît. Dans notre société post-industrielle, nous avons besoin de nous intéresser en profondeur aux divers aspects culturels de l'existence humaine. La culture est dès lors un département très important pour les gouvernements.⁴
- L'UNESCO, voulant prendre ses distances par rapport à la conception dominante de la classe moyenne, définit la culture comme *'tout ce qui caractérise une société ou un groupe et donne à chaque être humain son identité'*. Cela comprend – outre les arts et les lettres – le mode de vie, les droits humains fondamentaux, les valeurs, les traditions et les croyances. (...) Chaque composante de la société a sa propre culture. Il est donc préférable d'axer la politique culturelle sur toute la population dans sa diversité. Par ailleurs, il ne peut être question d'une « culture de la pauvreté » spécifique. Chaque personne a différentes expériences et contribue à divers moments de sa vie à l'une ou l'autre culture. Dans quelle mesure veille-t-on actuellement à rassembler des informations sur de larges pans de la population, à reconnaître et faire connaître diverses subcultures et divers groupes ?
- La culture naît de l'échange avec d'autres et avec l'environnement, de l'interaction entre différents groupes et mondes. Comment pouvons-nous effectivement tenir compte de ce concept de « multiculturalité » ?
- Dans une ambiance de néo-libéralisme et de privatisation généralisés, nous remarquons que les produits culturels sont de plus en plus souvent réduits à « des biens de consommation ». La culture elle-même devient un marché. Quelles en sont les conséquences pour l'exclusion sociale et culturelle ?

⁴ Pinxten, R., *Sociaal en artistiek, politiek emancipatorisch en maatschappijvormend. De burger betrokken bij het beleid*, dans : *Kunst(s) maken*, 2002. (<http://www.cdkd.be>)

2. Les personnes vivant dans la pauvreté

*"La pauvreté transforme la vie des gens en une situation de crise. Elle est si profonde que les gens doivent surtout se concentrer sur le présent."*⁵

- Tout d'abord, il est important de reconnaître qu'actuellement, l'expression « personnes vivant dans la pauvreté » fait référence à un groupe hétérogène. La pauvreté ne connaît pas de frontières et elle touche de plus en plus différents groupes sociaux. Même des personnes ayant un revenu du travail sont parfois confrontées à la pauvreté. Pensons en outre aux victimes d'accidents de la vie (décès, éclatement de la famille, faillite, sans-abrisme etc.) et au nombre élevé de jeunes vivant dans la pauvreté. La pauvreté touche également un grand nombre de réfugiés économiques et politiques. Comment la culture peut-elle tenir compte de cette hétérogénéité ?
- Dans le RGP, le concept de « capital culturel » de Bourdieu était considéré comme une des raisons majeures de la non-participation à la culture. (Par capital culturel, on entend la connaissance, les habitudes, l'éducation et les moyens qu'une personne acquiert au cours de son existence). Jusqu'à ce jour, le niveau de formation est mentionné dans diverses recherches comme un déterminant important de la participation culturelle. Le niveau de formation est lié à d'autres facteurs déterminants tels que la formation des parents, le type d'éducation et le milieu social. Une question se pose : le concept de capital culturel n'est-il pas trop souvent interprété de manière trop déterministe ? En effet, n'est-il pas aussi important de souligner que chaque individu est en mesure de créer et de modifier son existence ?

3. La participation à la culture

Quand nous parlons de participation à la culture, nous faisons d'une part référence à l'accessibilité de l'offre culturelle et d'autre part à l'élaboration active de la culture. Ces deux aspects sont fondamentaux. Nous pouvons toutefois nous demander si le second, à savoir la participation active, n'est pas trop resté à l'arrière plan, dans le cadre des initiatives prises en matière de participation culturelle au cours des dix dernières années.

3.1. Quelques initiatives prises pour accroître la participation

Un certain nombre de mesures et d'initiatives visant à accroître la participation culturelle ont été prises ces dix dernières années (et même avant). Nous ne pouvons pas en fournir de liste exhaustive dans le cadre de la présente note. Nous citerons uniquement quelques initiatives du pouvoir fédéral, de la Communauté flamande et de la Communauté française.

⁵Témoignage extrait de : Antwerps Platform Generatiearmen (APGA – Plate-forme anversoise des pauvres de génération en génération), *Haalbare cultuur voor iedereen*, octobre 2002, p. 15.

Le niveau fédéral

- Avant le RGP déjà, les bibliothèques et les centres culturels étaient chargés d'accroître la participation de la population à la culture.
- En réaction au RGP, la Fondation Roi Baudouin a lancé en 1996 un appel à projets 'ART 23*', en collaboration avec les ASBL 'Kunst en Democratie' et Culture et Démocratie. L'appel à projets portait sur des projets socio-artistiques 'où il existe une collaboration intense entre l'artistique et le social'.
- Depuis 2003, les CPAS reçoivent des moyens supplémentaires pour promouvoir l'épanouissement culturel et sportif des usagers. 'Kunst en Democratie' / Culture et Démocratie a effectué une recherche sur la façon dont ces fonds étaient utilisés. Les résultats ont notamment montré qu'une expertise devait être constituée et que la collaboration avec d'autres services communaux était un élément-clé. On peut néanmoins se demander si cette question fait partie des tâches et des compétences du CPAS (voir point 4.3 ci-dessous).

Comment peut-on accroître la synergie et la collaboration entre la Communauté flamande et la Communauté française ?

La Communauté flamande

- De 2000 à 2005, le ministre flamand de la culture a apporté son soutien à des projets socio-artistiques. A partir de 2006, cette subvention spécifique sera incluse dans la politique culturelle locale, le décret sur les arts et celui sur le patrimoine culturel.⁶ Une évaluation⁷ des projets jusqu'en 2003 montre que l'approche artistique est de plus en plus marquée. Nous observons également un rétrécissement du groupe cible (les projets concernent surtout les jeunes). Toutefois, l'accent semble mis sur l'aspect artistique au détriment de l'aspect social. Les subsides pour des projets vont de moins en moins aux promoteurs d'initiatives dans le secteur social, et encore moins dans le secteur de la pauvreté. Ainsi, l'objectif initial des subsides disparaît également. Ceci plaide en faveur d'une collaboration plus importante entre la culture et le social. Les budgets devraient être répartis de manière équilibrée entre les deux secteurs (voir point 4 ci-dessous).
- Citons le Fonds destiné à accroître la participation culturelle ou la règle dite '80/20'. Le but est d'augmenter la participation culturelle. Les organisations sociales sont responsables de l'accompagnement et de l'encadrement, la Communauté flamande intervient à hauteur de 80 pour cent dans le prix des tickets et du transport. Le participant paie lui-même les 20 pour cent restants. Le fonds est « un moyen » et non une fin en soi. Mais l'encadrement et l'accompagnement visés par cette mesure ont été à peine concrétisés. A vrai dire, il s'agit d'une intervention purement financière et non d'un encadrement de l'accompagnement, comme le présente le gouvernement. Des études ont révélé que la participation des personnes dans la pauvreté est proportionnelle à l'accompagnement actif qui intervient sur le terrain.

⁶ pour plus d'informations, voir: <http://www.wvc.vlaanderen.be/regelgevingcultuur/wetgeving/kunstendecreet/index.htm>

⁷ Van Looveren M., *Genese van sociaal-artistieke project*, manuscrit non publié, Vrije Universiteit Brussel, 2004.

- A l'échelle locale aussi, il existe une grande variété de cartes de réduction : cartes de réduction communales, cartes d'entrées gratuites disponibles via les CPAS, chèque-culture... Même si des mesures ont été prises, on peut se demander s'il n'est pas possible d'instaurer un système de réduction garantissant une liberté de choix suffisante et, surtout, ne favorisant pas la stigmatisation.
- De 1996 à 2003, le Fonds d'impulsion sociale a consacré des moyens à la culture. Le travail de revitalisation des villes et communes, dans tous les domaines de l'existence (y compris le socioculturel) était requis. Le FIS a été supprimé en 2003 et ses compétences ont en grande partie été transférées au Fonds des communes.⁸ Mais à peine quelques pour cent des moyens du FIS sont consacrés à la culture. Une étude a montré qu'un nombre très limité de projets introduits accordait la priorité à la lutte contre la pauvreté⁹. Aujourd'hui, nous voyons une évolution : les subsides sont de plus en plus réglés au niveau local. Le gouvernement flamand doit veiller d'une manière ou d'une autre à ce que les moyens soient utilisés pour l'objectif auquel ils sont destinés.

En Communauté flamande, les possibilités offertes aux personnes défavorisées pour participer à la vie culturelle et construire la culture ont fortement augmenté ces dernières années – du moins en quantité. En revanche, les projets sont concentrés dans les zones urbaines plutôt que dans les zones rurales. Aussi la participation à la vie culturelle n'est pas encore bien répartie géographiquement et tous ne peuvent accéder aussi facilement à l'offre culturelle.

La Communauté française

- Article 27 est né en 1999 à l'initiative de l'actrice Isabelle Paternotte, en collaboration avec Roland Mahauden, directeur du Théâtre de Poche. Voyant des salles de théâtre à moitié pleines, ils ont affirmé qu'un large public était exclu pour des raisons financières et/ou psychosociales. Grâce à Article 27, les personnes à bas revenu peuvent assister à des manifestations culturelles à Bruxelles et en Communauté française pour la somme de 1,25 euro. Depuis peu, il existe aussi des relais locaux responsables du système Article 27.
- Les Centres d'expression et de créativité. Ces centres ont été créés il y a 20 ans déjà. Ils proposent deux types de projets différents : des 'ateliers ouverts' dans les quartiers et des 'prestations de services' pour répondre à la demande de différentes institutions (écoles, services sociaux, hôpitaux, prisons, zones d'éducation prioritaire...).
- Les organisations d'éducation permanente. Elles sont nées de la lutte sociale pour les droits des femmes, la paix, les droits de l'homme, l'environnement, l'alphabétisation, entre autres. Globalement, ces organisations veulent sensibiliser l'opinion publique et former les personnes afin qu'elles se regroupent pour porter ensemble leurs revendications. Le décret de 1967 prévoit des moyens supplémentaires pour les organisations travaillant dans les quartiers. Il s'agit principalement de structures luttant

⁸ <http://www.paulvangrembergen.be/article.php?persberichten/2002/12/9/6#>

⁹ Vranken, J., Jaarboek Armoede en sociale uitsluiting, 1999

contre la pauvreté et l'exclusion sociale à l'aide de moyens culturels et /ou de programmes d'intégration.

- Le théâtre-action : quinze compagnies ('compagnies œuvres'). Le théâtre est considéré comme un moyen d'expression et de conscientisation des communautés habitant dans les quartiers, et comme un moyen de communication entre elles.

En Communauté française, il s'agit souvent de projets mis sur pied par les citoyens mêmes et ouverts à tous. En tout cas, il existe une offre étendue de petites initiatives culturelles destinées aux personnes vivant dans la pauvreté. Cependant, le manque de cohérence politique est grand. La dispersion des actions atteste de l'isolement des organisations, d'un manque de vision globale, de coordination, de communication, d'information et de concertation. A cause de cela et aussi d'un manque de moyens financiers, beaucoup de projets demeurent marginaux et sont souvent de très courte durée.

Le RGP a lancé une dynamique qui a poussé différents partenaires à se soucier de l'exclusion culturelle. De plus en plus d'artistes souhaitent s'engager pour des publics spécifiques¹⁰. Les institutions culturelles et les 'services éducatifs' œuvrent de plus en plus à l'élargissement de leur public et à l'approfondissement de leur travail. Mais le dynamisme en ce domaine reste encore trop modeste. Il s'agit souvent d'initiatives ponctuelles. Il reste donc encore fort à faire pour que la participation culturelle pour tous devienne réalité.

3.2. L'accessibilité de l'offre culturelle

Bien que des mesures et des initiatives aient été prises pour rendre l'offre culturelle plus accessible, des obstacles à la participation culturelle subsistent. Les institutions culturelles n'ont pas encore adapté les frais de participation aux possibilités financières des personnes pauvres. Un obstacle financier important existe toujours !¹¹ Mais la gratuité ne serait pas une solution. De nos jours, on est encore trop attentif à l'aspect financier de la participation culturelle uniquement, et l'accompagnement et le soutien aux projets et aux institutions mêmes font cruellement défaut alors qu'ils sont justement à la base d'une large participation. Beaucoup d'autres facteurs continuent à entraver la participation culturelle. Outre un budget financier serré, citons le manque de temps, l'accès insuffisant aux informations relatives à l'offre culturelle et les difficultés d'accès à l'offre (au sens littéral), le peu d'expérience quant à l'assimilation du contenu et la difficulté d'abandonner les enfants et/ou le partenaire. Des obstacles moins visibles jouent un rôle important. Ils sont beaucoup plus complexes parce qu'il s'agit de sentiments d'infériorité profondément ancrés ou d'un manque de contacts stimulant la culture au sein du réseau social.¹² Comment supprimer ces

¹⁰ Voir sur le site Internet de Culture et Démocratie <http://www.cdkd.be>, la liste de 240 artistes proposant des ateliers artistiques et un accompagnement de projets « sur mesure » et à qui on peut faire appel.

obstacles ? Vous trouverez ci-dessous quelques propositions formulées par des associations dans lesquelles des personnes pauvres prennent la parole :

- Les associations de lutte contre la pauvreté qui conçoivent elles-mêmes des projets artistiques devraient bénéficier d'un soutien financier pour ce faire.
- L'accès aux 'formes commerciales' de culture reste trop limité. Pourquoi les mesures existantes – comme la règle 80/20 et Article 27 – ne s'étendraient-elles pas aux films, aux comédies musicales etc. ? Si on veut vraiment pouvoir parler de participation, il est important de laisser aux bénéficiaires la liberté de choisir parmi l'offre existante.
- En remplaçant les systèmes de réduction existants par une carte électronique (couplée à la carte SIS, par exemple), il est possible d'adapter les prix d'entrée au revenu. Il serait bon d'inclure l'utilisation des transports en commun dans cette carte-loisirs.
- Il faut plus d'informations sur la culture et les loisirs, rédigées dans une langue compréhensible et consultables dans des endroits accessibles. Ajouter un plan d'accès par les transports en commun et mieux faire connaître les possibilités de garde d'enfants peuvent aider également.
- Il y a un besoin d'accompagnement et de soutien efficaces. Les conseillers culturels jouent un rôle crucial en la matière. Les services éducatifs des maisons de la culture devraient s'adresser plus spécifiquement aux personnes pauvres (par l'intermédiaire des associations qui travaillent avec elles). On doit consacrer plus de temps et d'argent à l'aspect culturel dans l'enseignement et les associations.
- Des moyens supplémentaires sont nécessaires. Plusieurs associations dans lesquelles les pauvres prennent la parole organisent un accompagnement actif. Mais celui-ci vient s'ajouter à leurs tâches 'régulières', sans qu'elles ne reçoivent de moyens financiers supplémentaires. Pourtant, un accompagnement actif demande beaucoup de travail.

Comment pouvons-nous atteindre les gens qui ne sont pas organisés, ceux qui ne sont pas membres d'associations ou ne connaissent pas le chemin vers des organismes tels que les CPAS ? Le besoin d'une approche proactive des personnes les plus isolées se fait sentir. On pourrait par exemple prévoir un service accessible à tous, dans lequel des réductions et toutes sortes d'informations seraient également accessibles aux gens qui ne vont pas au CPAS (les personnes pauvres en dépit de leurs revenus du travail).

3.3. Participation active

*"Participer à la culture nous a ouvert un monde tout nouveau. Nous apprenons aussi à revivre et nous reprenons confiance en nous. Nous croyons à nouveau qu'il y a un futur pour nous aussi."*¹³

¹¹ Van Looveren, M., *Genese van sociaal-artistieke project*, manuscrit non publié, Vrije Universiteit Brussel, 2004.

¹² Haesendonckx, Chris, *Recht op Cultuur*. Antwerpen: asbl Recht-Op, 2001, Anvers.

¹³ Extrait de : APGA, *Haalbare cultuur voor iedereen*, octobre 2002, p. 17.

Avec le terme 'participation active', nous voulons souligner qu'il est extrêmement important que les personnes vivant dans la pauvreté puissent participer elles-mêmes à la construction de la culture (comme on le dit dans le RGP) et consigner et exprimer elles-mêmes leurs histoires. Le groupe Quart-monde "Mensen voor Mensen" formule la valeur de ce projet de la façon suivante : *"Dans notre groupe, nous avons déjà réagi à plusieurs reprises à une offre socio-artistique (accessible à tous) de l'asbl Steunpunt Welzijn. D'abord via le projet 'Met Eigen Woorden' ('Avec nos propres mots') et récemment via le nouveau projet 'Uitbelicht' ('Coup de projecteur'), les gens vivant dans la pauvreté, qui n'ont jamais eu la chance de s'exprimer culturellement, ont l'occasion de formuler ce qu'ils ressentent au plus profond d'eux-mêmes, par l'écriture et d'autres formes artistiques. Pour les participants, prendre part à ce projet signifie beaucoup plus qu'un simple spectacle sur le podium. Il les sort de leur isolement, révèle des talents insoupçonnés et confirme aux gens leur propre valeur. Il leur donne la force d'oser également entreprendre des démarches dans 'la vie courante'.*

De tels projets sont d'une valeur inestimable dans la lutte contre la pauvreté, précisément parce que l'on travaille avec les forces positives des gens ! ... Les gens qui participent à une 'construction active de la culture', se découvrent peu à peu une fringale d'en savoir davantage et, très souvent, il y a tout doucement passage vers d'autres formes de culture... "14

- La participation active favorise également la 'participation passive' : elle donne envie d'assister à des spectacles et à d'autres événements culturels. La participation culturelle est un champ d'action dépassant de beaucoup l'accessibilité de l'offre culturelle. Il n'est pas seulement question de culture pour les personnes vivant dans la pauvreté, mais aussi de culture élaborée avec elles et par elles. Comme nous l'avons dit précédemment, dans le contexte actuel, la culture est de plus en plus considérée comme un bien de consommation. L'aspect « émancipation » qui est justement propre à la culture semble passé de mode.
- Participer activement à la culture permet aussi d'exercer activement sa citoyenneté, de sorte que les personnes vivant dans la pauvreté peuvent à nouveau être membres à part entière de la société. De nombreux projets continuent toutefois à s'adresser exclusivement aux groupes défavorisés. Rik Pinxten y voit un danger de stigmatisation pouvant engendrer la ghettoïisation¹⁵. Le passage de projets spécifiques à des structures plus larges est nécessaire.
- Nous souhaitons également que l'on soit attentif à la notion de « participation » même. Il est important de réfléchir au concept même et de se demander comment il faut comprendre l'expression « participation (culturelle) » pour éviter une interprétation paternaliste par exemple. La participation ne peut pas devenir obligatoire. Il s'agit de laisser le choix ouvert à tous.

¹⁴ Article extrait de Groupe Quart monde 'Mensen voor Mensen' asbl – Alost, à l'occasion d'un moment de concertation à propos de cette note de discussion.

¹⁵ Pinxten, R., *Sociaal en artistiek, politiek emancipatorisch en maatschappijvormend. De burger betrokken bij het beleid*, dans : *Kunst(s) maken*, 2002. (<http://www.cdkd.be>)

4. La collaboration

- On reconnaît de plus en plus l'importance de la participation culturelle pour tous. L'intérêt du monde politique s'est incontestablement accru. Bref la culture est devenue une véritable préoccupation de la politique tant centrale que locale. Exactement dix ans après le RGP, il s'agit là d'une évolution positive. Par contre, on constate que la distance entre les infrastructures culturelles et les groupes vulnérables reste assez grande, ce qui est plutôt négatif. Globalement, il existe encore trop de petites mesures dispersées. Il y a un manque de cohésion. Les pouvoirs publics des différents niveaux doivent essayer de s'entendre sur une conception commune, un fil rouge.
- Il faut aussi veiller au bon équilibre entre les approches bottom-up (de bas en haut) et top-down (de haut en bas) : une réglementation unique au niveau du pouvoir central s'impose mais elle ne peut pas entraver la flexibilité au niveau local.

4.1. La collaboration avec des personnes vivant dans la pauvreté

Pendant longtemps, les personnes pauvres ont peu participé à l'élaboration de la politique.

En Communauté flamande, le décret flamand sur la pauvreté de mars 2003 constituait déjà un pas dans la bonne direction. Il établit la base légale du Réseau flamand des associations dans lesquelles des personnes pauvres prennent la parole. Celui-ci est impliqué pour la première fois dans la rédaction d'un plan d'action flamand. Ce décret instaure la fonction 'd'expert par le vécu formé en matière de pauvreté et d'exclusion sociale'. A ce jour, aucun expert par le vécu ne travaille dans le secteur culturel. Par ailleurs, la pratique montre également que le recours aux experts par le vécu n'est pas toujours évident. Il faut, par exemple, préciser clairement quel est le rôle assumé par ces personnes.

A certains endroits, on a opté pour une sorte de groupe de concertation, dans lequel différents acteurs sont impliqués et où l'on peut développer une participation plus large des personnes vivant dans la pauvreté.

Via la participation d'une association ou d'un expert par le vécu, on introduit dans la politique le point de vue «méconnu» des personnes vivant dans la pauvreté. Un piège important est le fait que la participation reste une question purement formelle. L'utilité de cette participation se perd si l'on n'adapte pas le mode de réunion, par exemple.

4.2. La politique centrale

- Pour rendre effective une large participation des personnes qui vivent dans la pauvreté, le gouvernement a instauré un certain nombre de groupes de concertation et d'accords

de coopération. En Communauté flamande, il y a la 'Concertation permanente sur la pauvreté'. Et les plans d'action flamands pour la 'lutte contre la pauvreté' comprennent à chaque fois une rubrique consacrée à la culture.

Au niveau fédéral, il y a le plan d'action national pour l'inclusion (PANincl.) et les conférences interministérielles (une structure permanente de collaboration entre l'état fédéral et les Communautés et Régions, pour garantir la cohérence des mesures de lutte contre la pauvreté).

- Pourtant, il faut sans cesse s'interroger sur l'efficacité des efforts du gouvernement. Les places de cinéma offertes fréquemment mais pour une période limitée par les pouvoirs publics témoignent de leur intérêt accru pour la participation culturelle, mais n'engendrent aucun changement structurel ou durable. Des initiatives à long terme portées par plusieurs partenaires sont préférables. Beaucoup de projets sont trop ponctuels.
- La culture est un droit. Pour le concrétiser, une responsabilité plus marquée et plus partagée de différents secteurs est indispensable. La question qui se pose est de savoir si de nouvelles interactions ne seraient pas mieux soutenues par une interactivité des départements. La collaboration, le travail en réseau et les échanges sont des concepts-clés pour lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale et œuvrer en vue d'une forte participation culturelle. Pour ce faire, une réserve financière pourrait être constituée pour des projets-pilotes et des initiatives accessibles à tous.
- Tant le niveau communautaire que le niveau fédéral pourraient assumer un rôle de coordination et de contrôle plus important quant à l'usage correct des subsides au niveau local.
- Il faut arriver à une répartition plus équilibrée des budgets de participation culturelle entre les secteurs social et culturel.
- Au niveau central, il est nécessaire de réserver davantage de place à un débat public et politique. Voici quelques exemples de sujets à débattre :
 - L'accompagnement des personnes pauvres vers la culture exige énormément de temps et d'efforts. Si les maisons de quartier disparaissent, on peut se demander qui pourra reprendre le rôle d'accompagnateur : le secteur culturel ou le secteur social ? Ou bien l'école peut-elle jouer un rôle à l'échelle du quartier ?
 - Quels concepts relatifs à l'éducation font une place au développement de la personnalité, à la cohésion sociale et à l'émancipation culturelle ?
 - Comment l'éducation et la culture peuvent-elles contribuer à plus de cohésion sociale et à un sens accru de la communauté ?
- Il ne s'agit pas tant de développer des réglementations distinctes que d'étudier chaque réglementation existante pour voir si elle favorise la transversalité. Pour ce faire, chaque cabinet pourrait désigner un conseiller qui introduirait les autres domaines dans son cabinet.
- En pratique, il y a peu voire pas d'échanges entre les initiatives et les mesures prises en Communauté française et celles de la Communauté flamande. Dans ce cas aussi, la concertation s'impose.

4.3. La politique locale

- En Communauté française, on observe peu voire pas du tout de collaboration à l'échelle locale. Seule exception: les bibliothèques publiques et les centres culturels. Il manque des infrastructures culturelles à l'échelle des quartiers, des communes et des villes.
- En Communauté flamande, il y a le décret sur la politique culturelle locale¹⁶ (13 juillet 2001). Il permet aux communes de développer une politique culturelle de qualité et intégrée, à la taille de la commune. Lorsqu'une commune souscrit au décret, elle s'engage à lancer un processus de planification politique impliquant les différents acteurs culturels locaux. Un coordinateur de la politique culturelle doit être désigné. Pour la mise en œuvre de ce plan communal de politique culturelle, le décret prévoit un subside supplémentaire d'un euro par habitant pour soutenir des initiatives spéciales et innovantes. Ces subsides supplémentaires offrent des possibilités sur le plan de la lutte contre la pauvreté. Comment pouvons-nous stimuler les communes ? Comme nous l'avons dit précédemment, un rôle de coordination plus important au niveau central peut s'avérer important.
- Une personne connaissant les secteurs (culture, enseignement, social...) pourrait être chargée regrouper les différents acteurs concernés en vue d'une concertation et d'une collaboration. Ce pourrait être une des tâches du coordinateur culturel.
- Il y a confusion quant au rôle du CPAS. D'une part, le CPAS est un instrument dans le cadre de l'état social actif. Mais il a aussi une fonction socio-éducative – via des moyens supplémentaires pour la participation culturelle. Certains soulignent que cela s'inscrit dans le concept d'intégration sociale. D'autres affirment que la participation culturelle ne peut pas être obligatoire et se demandent si des moyens supplémentaires ne devraient pas plutôt aller vers un service de base de qualité (accueil et accompagnement). En général, on affirme qu'un partenariat au niveau local est crucial. Le CPAS doit développer un réseau de relations avec d'autres instances au niveau local, pour qu'un nombre plus important de gens puissent être soutenus de manière plus intégrale.
- Le rôle des écoles et des organismes de formation est primordial. Ils encouragent fortement les gens à participer à la culture et même à la construire. Il existe aussi (en politique) le concept 'd'école élargie', qui fait allusion à un réseau entre l'école, les centres culturels, les bibliothèques et les clubs sportifs...
"Il est important que l'école permette aux jeunes de goûter à la culture. Le gouvernement doit y veiller."¹⁷
- Grâce aux activités de quartier, les chances de réussir à impliquer activement les habitants dans la vie culturelle, augmentent. Les centres culturels locaux ou de quartier y jouent un rôle important.

¹⁶ <http://www.wvc.vlaanderen.be/lokaalcultuurbeleid/gemeenten/index.htm>

¹⁷ Extrait de : APGA, *Haalbare cultuur voor iedereen*, octobre 2002, p. 24.

4.4. Une responsabilité partagée de différents secteurs

Aujourd'hui, il est fréquemment question de compartimentage. Ce qui se passe dans un secteur n'est plus envisagé par rapport à ce qui se passe dans un autre. Dans cette note, nous voulons souligner la nécessité d'une politique d'échanges. La pauvreté touche tous les domaines de l'existence. Il suffit de voir les secteurs de l'enseignement, du social et de la culture pour constater qu'il existe une série de tangentes concrètes. Pensons à la question de savoir comment, dans l'enseignement et les associations, on pourrait se préoccuper davantage de culture. Ou à la demande de créer des centres culturels de quartier. Ou à la nécessité d'intégrer une personne vivant dans la pauvreté dans le conseil d'administration d'un centre culturel, par exemple... Mais les échanges avec la santé publique, l'intégration, l'économie sociale... sont nécessaires, eux aussi.

Ces échanges s'appliquent aussi au niveau local. Il faut mettre en place une collaboration entre les acteurs des différents secteurs. Le réseau local peut comporter des écoles, des bibliothèques, des associations de quartier, des projets socioculturels, des associations de jeunes, des clubs sportifs... Au niveau local, beaucoup de choses sont potentiellement possibles, et une politique d'échanges est parfaitement réalisable. En effet, le besoin de nouvelles initiatives ne se fait pas tellement sentir. Toutes les compétences sont présentes localement. Le défi consiste à accroître l'implication de toutes les couches de la population grâce à une nouvelle harmonisation entre les compétences existantes. Le pouvoir local peut se concentrer davantage sur les initiatives de participation, accorder des moyens et déterminer l'agenda.

L'exemple d'Alost

Le processus de recherche à Alost peut être considéré comme une sorte de 'projet-pilote'. C'est un exemple de collaboration efficace et mûrement réfléchi. Tous les partenaires communaux se sont rassemblés autour d'une table : le président du CPAS, le responsable du service social, cinq travailleurs sociaux, le coordinateur de la politique culturelle, quelqu'un de 'Dettes à l'école', un certain nombre de personnes du Groupe Quart-monde 'Mensen voor Mensen' (l'association dans laquelle les pauvres prennent la parole) et Steunpunt Welzijn (l'association qui est notamment active dans le domaine socio-artistique), un responsable du centre culturel, du service de la jeunesse et du service 'Intégration'. Ils en sont arrivés au point où il est possible de rédiger une vision soutenue et des objectifs communs en y rattachant des actions concrètes.

5. Les lacunes

Méthodologie

Beaucoup d'organisations et d'associations sont pleines de bonne volonté mais ignorent comment s'y prendre. Bref il manque une méthodologie, des bonnes pratiques, un encadrement...

Formation

Primo, il faudrait se préoccuper davantage de la culture dans le vaste domaine de l'éducation et de la formation. La culture occupe une place non négligeable dans l'ensemble de l'épanouissement des êtres humains. Secundo, une formation des accompagnateurs est nécessaire. Ou alors nous pourrions partir des formations existantes et voir quels sont les aspects sociaux qui devraient être incorporés aux formations culturelles et, inversement, les aspects culturels qui devraient être abordés dans les formations sociales. Ou peut-être une toute nouvelle formation, combinant ces deux aspects, est-elle nécessaire, une formation destinée à des gens qui dans leur profession, sont confrontés aussi bien aux aspects sociaux qu'aux aspects artistiques et/ou culturels. La question est de savoir dans quel contexte cela doit se faire et où chercher les moyens nécessaires.

Rencontre entre les travailleurs sociaux et culturels

Pour le moment, on observe parfois des tensions entre les travailleurs sociaux et ceux du secteur culturel. Souvent les uns disposent de moyens mais pas de l'expertise ni des compétences nécessaires et inversement. Comment jeter des ponts entre ces deux secteurs et stimuler une rencontre ?

(A ce propos, des "journées de rencontre" ont été organisées par Article 27, Culture et Démocratie et la Communauté française)

La recherche

Les lacunes ci-dessous ont été directement ou indirectement évoquées dans le RGP et n'ont pas encore été comblées à ce jour.

- La nécessité d'une étude comparative des initiatives et des mesures prises du côté francophone et néerlandophone et d'une évaluation de celles-ci.
- Une étude sur le rôle que la presse écrite et audiovisuelle joue dans la formation de l'opinion en matière de pauvreté¹⁸.

¹⁸ Voir déjà une contribution de Van de Velde M., Van Gorp B., Blow H., *De beeldvorming van armoede in televisiereportages*, dans : Vranken J., De Boyser K., Dierckx D., *Armoede en sociale uitsluiting, Jaarboek 2004*, Acco, Leuven/Voorburg, pp. 187-205.

“Nous voulons que la pauvreté soit présentée de manière plus positive... non pas tout ce que nous ne pouvons pas faire ou avoir, mais bien tout ce que nous faisons pour que nos enfants aient ce que nous n'avons pas eu...”¹⁹

- Dans le RGP, on mentionne le lien entre le droit à la ‘culture’ et la santé. Cette relation pourrait être étudiée davantage.
- Des données relatives à la participation des personnes pauvres dans les conseils, les institutions et les structures (culturelles).

¹⁹ Extrait de : APGA, *Haalbare cultuur voor iedereen*, octobre, p. 18.